

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME  
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE - EPIC

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS-

### Comité de Direction - Séance du 10 Décembre 2020

Le Jeudi 10 Décembre 2020 à 20 h 30, le Comité de Direction de L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME de Decazeville Communauté s'est réuni à la salle d'accueil de CRANSAC-LES-THERMES, en raison des prescriptions sanitaires liées à la crise du covid-19, sous la Présidence de Mr Michel RAFFI, Président de l'Office de Tourisme Communautaire.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	17
Membres du Comité de Direction suppléés :	05
Date de convocation :	03/12/2020

#### Etaient présents :

**-Collège des élus communautaires titulaires :** M. Laurent ALEXANDRE, M. Jean-Pierre BALDIT, M. Michel RAFFI, Mme Chantal MAZENQ, Mme Evelyne CALMETTE, M. Pierre TIEULIE, M. Roland JOFFRE M. Jean-Michel REYNES.

**-Collège des élus communautaires suppléants :** Mme Christine TEULIER, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Virginie CARTRON, M. Jean-Paul GINESTET, Mme Cécile PRONZAC.

**- Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires :** M. Nicolas JACQUEMIN, M. Matthieu BARRAU, M. Roger LESCURE, Mme Stéphanie ROQUES.

**- Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants :** M. Claude CHASTAN, Mme Sabine GODIN, M. Francis MAZARS.

#### Etaient absents excusés :

**-Elus communautaires Titulaires :**

M. Francis CAYRON, M. Gilles PONS, Mme Virginie AGUIAR.

**-Représentants et professionnels du Tourisme Titulaires et Suppléants :** Mme Monique ROBERTIES, M. André ROMIGUIERE, M. Jean-Pierre VAUR, Mme Sophie ROUDIL, M. Marc PORTE, M. Christian BERNAD, Mme Marie-Hélène PRIVAT.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire peut donc délibérer valablement.

### DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Président expose au Comité de Direction le projet de Décision Modificative N°2 du budget principal.

Pour équilibrer la Décision Modificative, il est proposé de diminuer le montant des recettes au compte 7088 puisque c'est effectivement ce manque de recettes (ajouté au manque de Taxe de Séjour) qui génère un déficit au niveau de la section de fonctionnement.

<b>12101</b>	<b>OT THERMALISME DECAZEVILLE COMMUNAUTE</b>	<b>DM n°2 2020</b>
Code INSEE	OT PRINCIPAL DECAZEVILLE COM	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration**  
**DECISION MODIFICATIVE n°2**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
R-7088 : Autres produits d'activités annexes (abonnements, vente d'ouvrages)	0.00 €	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat<sup>r</sup> de services, marchandises</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>14 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 000.00 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>14 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>14 000.00 €</b>	<b>14 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide la décision modificative n°2 du budget Principal.

Ainsi délibéré à DECAZEVILLE, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Publiée le 15 Décembre 2020

le Président  
Michel RAFFI

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME  
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE  
EPIC**

L'Envol - Place Jean Jaurès  
12110 CRANSAC LES THERMES  
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80  
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36  
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

**Délais et voies de recours** : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification (articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative). Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet (article R 421-2 du code de justice administrative).